

Image not found or type unknown



# ABUS D'AUTORITE D'UN PRESIDENT D'ASSOCIATION

Par **marala**, le **24/01/2019** à **12:58**

Bonjour,

Nore association est en cours de procédure de scission. Le président de l'association mère a retiré à l'administrateur du site internet toutes les autorisations de gestion du site ainsi que la réception des mails de l'association sans l'en avertir. Il a modifié ce site (suppression de photos, d'informations de manifestations...). Cet administrateur est membre du bureau et aucune décision en ce sens n'a été prise en réunion de bureau. Ce président a t-il le droit d'agir ainsi ? Peut-on l'attaquer pour abus d'autorité ?

Merci de votre réponse